

La responsabilité juridique des personnels soignants

ORGANISATION Présentiel
MOYENS Salle équipée et pouvant accueillir le nombre de participants Remise à chaque participant d'une documentation de soutien pédagogique
DUREE 1 jour(s)
PUBLIC Professionnel(le)s de santé
PRE-REQUIS Aucun
Une attestation de formation sera envoyée.
FORMATEUR

CONTEXTE

L'information, le consentement aux soins et le partage des décisions médicales posent la question de la responsabilité des soignants.

Les contours de leur responsabilité évoluent très rapidement depuis quelques années, et il devient difficile de se repérer à travers ces évolutions législatives et jurisprudentielles.

C'est dans ce cadre que se situe la demande de formation de l'établissement.

Plus précisément l'établissement souhaite organiser une formation portant sur la responsabilité des personnels soignants afin de leur permettre de clarifier leur champ de responsabilité dans une pratique quotidienne d'interdisciplinarité.

La formation fera alterner les apports juridiques avec l'analyse de situations et les apports jurisprudentiels.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- Résumer les textes réglementaires et législatifs régissant l'exercice de leur profession
- Identifier les risques juridiques liés à l'exercice de leur profession
- Lister les différents régimes de responsabilité
- Adapter sa pratique professionnelle aux exigences légales et réglementaire

DESCRIPTION / CONTENU

INTRODUCTION

- Présentation du formateur, du programme et des objectifs
- Positionnement des stagiaires : questions, attentes, difficultés
- Evaluation préformation

CONTENU

LES PRINCIPES DE LA RESPONSABILITE

- Le système juridique français
- Les sources du droit
- Responsabilité punitive / responsabilité réparatrice

LES EXIGENCES DE LA LOI DU 4 MARS 2002

- Origine de la loi, généralités de la loi relative aux droits des malades
- L'information du patient
- L'expression de la volonté du patient
- Le refus de soins
- La personne de confiance
- Le dossier médical (y compris le dossier de soins)
- L'accès direct au dossier du patient

LE SECRET MEDICAL

- Droit au respect de la vie privée et du secret des informations
- Signalement et secret professionnel

LA COMPETENCE DES INFIRMIER(ERE)S

- Rappel des règles professionnelles
- Les actes professionnels et exercices de la profession d'infirmier
- Le contenu du dossier de soins



- Code civil et code pénal

LES SOIGNANTS ET L'EQUIPE MEDICALE

- La délégation de compétences
- Les prescriptions
- Le secret partagé
- L'obligation de surveillance

LES RISQUES INFECTIEUX : RESPONSABILITES ET ALERTES

- Responsabilité et conséquences en cas de faute
- La notion de faute
- Le tripode de la responsabilité

LE DROIT DES PATIENTS EN FIN DE VIE ET DIRECTIVES ANTICIPEES

BILAN DE LA FORMATION

- Tour de table : retour des stagiaires au regard des objectifs présentés
- Evaluation post formation

METHODE PEDAGOGIQUE

- Etudes de cas concrets et jurisprudence
- Apports théoriques et législatifs
- Analyse de pratiques, retours d'expériences

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation de la formation au regard des objectifs visés se fera à plusieurs niveaux :

EN DEBUT DE FORMATION

- Positionnement initial durant le tour de table et l'évaluation réalisée préformation

EN FIN DE FORMATION

- Évaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants : au travers des tours de table et des questionnaires de satisfaction
- Évaluation des acquis : au travers de l'évaluation réalisée post formation et des mises en situation

APRES LA FORMATION

- Suivi à froid (questionnaire dans l'extranet, 3 mois après la formation) pour mesurer le transfert des acquis en situation professionnelle et l'impact sur les pratiques.